BIENVENUE À LA FCPE

Vous venez d'adhérer à la Fédération des conseils de parents d'élèves, nous sommes ravis de vous accueillir au sein de la FCPE !

Notre association agit depuis 1947 pour que chaque enfant trouve sa place au sein de l'école avec les mêmes conditions d'accès à l'éducation. La crise sanitaire de 2020 a mis en lumière le rôle essentiel de l'école, mais également ses faiblesses et ses inégalités. De nombreux défis sont à relever pour qu'aucun élève ne soit laissé sur le bord du chemin. Le projet éducatif de la FCPE a de nombreuses propositions pour améliorer la scolarité de tous nos enfants !

www.fcpe.asso.fr/notre-projet-pour-lecole

COMMENT FONCTIONNE LA FCPE

En chiffres

5 000 associations de parents d'élèves = conseil local = dans une école, un collège, un lycée ou sur plusieurs établissements.

102 fédérations départementales
= conseil départemental des parents d'élèves
= seule fédération nationale présente dans tous les départements et en outre-mer.

1 fédération nationale avec au total :

- **140 000** parents adhérents.
- **40 000** parents d'élèves élus dans les conseils d'école et conseils d'administration.
- **143 000** parents d'élèves qui siègent dans les conseils de classe.

1 300 000 parents qui votent pour la FCPE aux élections scolaires.

Les élus FCPE vous représentent aussi dans les instances nationales et académiques de l'Éducation nationale (CDEN, CAEN, CSE, CNESER, CNEA).

Nos rencontres nationales

> Un colloque, un congrès, des journées thématiques, des journées avec les représentants des fédérations départementales, des formations nationales et locales destinées à tous les adhérents.

POURQUOI CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Vous êtes adhérent FCPE et il n'y a pas d'association de parents d'élèves au sein de l'école de votre enfant ou de l'établissement scolaire de votre adolescent ? Vous vous demandez quel est l'intérêt de créer un conseil local affilié à la FCPE ?

Vous aurez plus de poids dans vos actions

> Fermeture de classe, harcèlement, conflit, absences de professeurs, devoirs, orientation, santé et bien-être des élèves, sont des sujets qui vous préoccupent et nous savons qu'un parent qui agit seul aura du mal à se faire entendre.

À la FCPE, nous avons le savoir-faire pour agir collectivement au sein de l'école. En créant un conseil local affilié à notre fédération, vous pourrez vous appuyer sur une structure qui vous donnera plus de poids dans la conduite de vos actions.

Vous serez affilié à un réseau présent de l'école au ministère

Seules les fédérations peuvent siéger dans les instances départementales, régionales et nationales de l'Éducation nationale. Au Conseil supérieur de l'éducation (CSE), la FCPE a le plus grand nombre de sièges pour défendre les élèves de l'école publique (8 sur 9). Interlocutrice privilégiée, elle a été entendue à de nombreuses reprises pendant la crise sanitaire.

Vous serez accompagnés dans vos démarches

Les parents sont des bénévoles et manquent souvent de temps. À la FCPE, nous faisons tout pour vous faciliter la vie en vous donnant accès à des services et ressources.

Formations et outils

Des vidéos, des quiz et des forums pour connaître le fonctionnement de l'école :

www.jaimemonecolepublique.fr

Ressources

Vous avez accès à toute la documentation de la FCPE : dossiers, campagnes, guides et kits sur tous les sujets qui vous intéressent.

Services

Toutes les activités et actions de votre conseil local sont couvertes par l'assurance APAC. La FCPE bénéficie d'un tarif réduit avec la Sacem, quand vous organisez des fêtes d'école ou autres manifestations. Vous avez un logiciel unique de gestion pour organiser vos bourses aux fournitures et bourses aux livres.

COMMENT CRÉER UN CONSEIL LOCAL FCPE

Si la responsabilité d'une association vous fait peur ou que vous n'avez pas de temps à consacrer aux démarches administratives, à la FCPE, vous pouvez créer un conseil local « section ». Pour accomplir les démarches nécessaires, contactez la FCPE de votre département : www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

Organiser une réunion avec les parents
Vous avez besoin au départ d'être au minimum 2 personnes pour créer un conseil local.

Déclarer votre nouveau conseil local
Soit à la préfecture
www.service-public.fr/associations/vosdroits/R37933
Soit auprès de la FCPE de votre département.
À suivre aussi, un module en ligne pour créer et animer un conseil local :
www.jaimemonecolepublique.fr

Monter une liste FCPE aux élections scolaires
Naturellement, vous présenterez une liste FCPE aux élections scolaires organisées au mois d'octobre.

COMMENT S'IMPLIQUER À LA FCPE

- Mener des actions solidaires (bourse aux livres, bourse aux fournitures, troc de vêtements ou de jouets…)
- Accompagner des familles qui en ont besoin.
- Agir pour les droits des enfants (avec d'autres associations ou collectifs).
- Débattre sur des sujets qui vous tiennent à cœur.
- Animer la vie de l'école autour d'événements comme des forums, ateliers, fêtes, débats, café des parents.
- Représenter les parents dans les instances locales.
- Faire partie du bureau du conseil local.

CONTACTEZ-NOUS

PAR TÉLÉPHONE : 01 43 57 16 16
PAR MAIL : fcpe@fcpe.asso.fr
POUR UN CONTACT DANS VOTRE DÉPARTEMENT :
www.fcpe.asso.fr/pres-chez-vous

www.fcpe.asso.fr

Création graphique : studio Bibis Duroux